



DIRECTION DE LA CULTURE

## ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART CONTEMPORAIN

Département des Bouches-du-Rhône

Direction Générale Adjointe du Cadre de Vie  
Direction de la Culture

52 avenue de St Just  
13256 Marseille cedex 20

---

Objet :

### APPEL A CANDIDATURE

« Acquisition d'œuvres d'art contemporain à destination du fonds départemental »

**Date limite de dépôt de dossiers : 29 février 2024 (midi)**

La décision du Comité artistique sera notifiée au dernier trimestre 2024

## I. GENERALITES

### **1.1 Rappel contextuel et objectifs**

Le Département des Bouches-du-Rhône a une collection riche de plus de 600 œuvres d'artistes contemporains. Ces acquisitions ont débuté dès la création de l'institution, afin de constituer un patrimoine culturel pour la collectivité et soutenir la vie artistique.

La collection comprend majoritairement des artistes émergents, considérant que la mission du Département au sein du secteur Arts visuels s'appuie sur la compétence départementale partagée de l'emploi.

Le soutien à la création apparaît en effet comme un important vecteur de développement et de création d'emplois. L'acquisition d'œuvres à un artiste vivant constitue un soutien individualisé aux projets d'artistes et complète les dispositifs départementaux, notamment les subventions aux associations.

Ces acquisitions ont été progressivement structurées et menées grâce à une politique culturelle volontariste et variée. Certaines sont également le résultat de programmations d'expositions à l'Espace culturel départemental, 21 bis Mirabeau d'Aix-en-Provence, de productions d'œuvres au sein du Château d'Avignon, ou encore d'opportunités culturelles.

Cette collection représente également l'aboutissement de nombreux dispositifs et actions mis en place, avec des œuvres valorisant le patrimoine territorial.

S'ajoutent à cela des actions innovantes comme le dispositif des Nouveaux Collectionneurs au collège, qui a permis des acquisitions d'art contemporain sélectionnées par des collégiens, public prioritaire du Département.

Ces œuvres acquises peuvent faire l'objet de présentation pédagogique et plus globalement intégrer une programmation culturelle au sein d'espaces gérés par le Département : Musées, Château d'Avignon, le 21 bis Mirabeau, Bibliothèque et Archives départementales,...

La valorisation et la diffusion du patrimoine d'art contemporain acquis et conservé par notre collectivité est un enjeu important, concordant avec une volonté de développer une artothèque.

Le Département organise pour la première fois en 2024 un appel à candidatures ouvert aux artistes et aux galeries implantés dans le Département des Bouches-du-Rhône.

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département procède à l'acquisition de biens culturels, dans le triple objectif de :

- Créer une collection d'œuvres d'art contemporain appartenant au Département,

- Soutenir les artistes et aider les structures,
- Diffuser ces œuvres à un large public, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'une future artothèque

## **1.2 Critères de sélection**

Les œuvres présentées doivent être en cohérence avec les axes du projet artistique défendus par la collectivité :

- Des formes et esthétiques contemporaines : le renouvellement des formes d'engagement artistique, des nouvelles esthétiques, grâce à des techniques et médiums qui témoignent d'une sensibilité aux préoccupations artistiques contemporaines actuelles.
- Des œuvres dont le contenu questionne notre société contemporaine : qui engagent un sujet de fond, interrogent nos façons de vivre, et qui puissent être des points d'entrée vers des sujets fondamentaux, comme le vivre ensemble, les questions environnementales, l'égalité homme-femme, ... Des œuvres qui puissent parler à la jeunesse, en constituant des ouvertures sur le monde.
- Les candidats sont invités à souligner l'intérêt entre le travail artistique proposé et le Département : son histoire, son territoire, son paysage, ...

## **2. DETAILS DE L'APPEL A CANDIDATURE**

### **2.1 Conditions d'éligibilité**

Le Département s'adresse à tout artiste, à statut professionnel, résidant sur le territoire des Bouches-du-Rhône, originaire du département ou encore invité par les structures de diffusion et/ou de résidences sur le territoire départemental.

Tout artiste ou galerie souhaitant soumettre un dossier pour acquisition doit le faire en remplissant les formulaires joints ainsi que tous les documents supplémentaires demandés.

Chaque artiste ou galerie pourra présenter au maximum 3 œuvres par appel à candidatures.

Les artistes se proposant individuellement doivent justifier d'un parcours artistique et professionnel.

Les artistes représentés par une galerie doivent confier le dépôt de leur candidature à leur galerie.

Un délai de carence de 2 ans devra être respecté entre une proposition d'acquisition et une précédente acquisition du même artiste et galerie.

La procédure d'acquisition concerne des œuvres tout médium confondus, pouvant être exposées en intérieur ou en extérieur, déjà existantes et disponibles.

Pour des questions de stockage et de conservation, seront privilégiées les œuvres dont les conditions de conservation et d'exposition sont conformes aux moyens et structures du Département.

Seront privilégiées des œuvres dont les dimensions n'excèdent pas 2m de haut sur 2m50 de large pour les œuvres bidimensionnelles et 1m50 de haut sur 80 cm de large et 1m de profondeur pour les volumes, sauf pour des œuvres qui peuvent être exposées en extérieur.

En effet, une attention particulière sera portée aux œuvres pouvant être exposées en extérieur afin de les exposer au sein des nombreux espaces extérieurs dont le Département a la gestion, notamment les parcs départementaux.

## **2.2 Echéancier**

- Date limite de candidature : 29 février 2024 (midi)
- Réunion du comité artistique : mai 2024

## **2.3 Procédure**

### **2.3.1. Constitution des pièces à fournir**

- Pièces administratives :
  - La fiche d'identification du vendeur / de l'artiste (cf pièce jointe) ;
  - La copie de l'attestation INSEE et la copie de l'attestation de déclaration à l'Urssaf si nécessaire ;
  - Tout document attestant que l'artiste réside au sein du département, ou en est originaire, ou est invité par les structures de diffusion et de résidence situées sur le territoire départemental.
- Pièces documentaires :
  - Une note d'intention de l'artiste datée et signée présentant le choix de ou des œuvres proposées au regard des objectifs de médiation et de diffusion du Département.
  - Un texte général sur le travail artistique (1 page)
  - Des documents attestant la participation récente et active à des expositions dans des galeries, des centres d'art, ou des musées, etc.
  - La fiche technique de ou des œuvres (cf pièce jointe)
  - Plusieurs photographies de bonne qualité pour chacune des œuvres présentées.

### **2.3.2. Dépôt du dossier de candidature**

Le présent dossier doit être rempli et adressé :

Par courriel, à [acquisitionoeuvresart.aac@departement13.fr](mailto:acquisitionoeuvresart.aac@departement13.fr)  
Objet : Candidature acquisition œuvre 2024 – Nom de l’artiste

Un accusé de réception des pièces sera envoyé en retour.  
Les dossiers incomplets, non conformes ou arrivés hors délai ne seront pas recevables et ne pourront être soumis au Comité.

### **2.3.3 Sélection des dossiers**

Le Comité artistique est chargé de procéder à l’examen des dossiers et à la sélection des œuvres.

Le Département arrêtera son choix après avis du Comité artistique. Les prix indiqués sur la fiche technique peuvent faire l’objet d’une négociation.

### **2.3.4. Œuvres sélectionnées**

Pour les œuvres sélectionnées, la procédure sera finalisée par un contrat de cession d’œuvre d’art dans lequel seront précisés les modalités relatives à la propriété intellectuelle, aux conditions financières, et à la prise d’effet du contrat.

## **3. AIDE FINANCIERE**

La valeur monétaire de chaque œuvre doit être clairement identifiée et inclure les frais d’encadrement, d’emballage et de transport pour la livraison de l’œuvre potentiellement sur l’ensemble du territoire des Bouches-du-Rhône.

L’aide financière concerne l’acquisition d’une ou de plusieurs œuvres.

Les prix indiqués sur la fiche technique peuvent faire l’objet d’une négociation.

## **4. PAIEMENT**

Le paiement s’effectue sur facture TTC de l’artiste ;

Le paiement ne peut intervenir qu’après livraison en bon état et transmission des pièces suivantes à la Direction de la Culture :

Le RIB de l'artiste ;

La facture de l'œuvre TTC (via dépôt sur la plateforme CHORUS) ;

Le certificat d'authenticité de l'œuvre daté et signé.

## **5. OBLIGATIONS**

Il est demandé aux artistes de respecter ces points suivants :

- Encadrement : l'encadrement ne doit pas mettre en contact direct l'œuvre et la vitre.
- Système d'accroche : prévoir l'intégration du système d'accroche adapté au format et au poids de l'œuvre.
- Signature : il est recommandé que les œuvres soient signées au nom de l'artiste, année de création et titre si existant. Dans le cas d'une œuvre encadrée, reporter les informations au dos du cadre.

L'artiste doit renseigner dans la fiche technique les conditions de conservation et d'exposition et les risques potentiels.

## **Fiche identification du vendeur**

Appel à candidatures 2024 - Acquisitions d'œuvres d'art

### **IDENTIFICATION DU VENDEUR**

Artiste  Galerie  Association

Raison sociale :.....

Représentant/ Fonction :..... Nom :..... Prénom :.....

Adresse : .....

Téléphone:.....

Courriel :.....

N° SIRET :.....

N° Urssaf :.....

### **IDENTIFICATION DE L'ARTISTE (s'il n'est pas le vendeur)**

Nom :.....

Prénom :.....

Pseudonyme :.....

Adresse :.....

Téléphone :.....

Courriel :.....

N°SIRET :.....

N°Urssaf :.....

## Fiche technique œuvre

*A remplir pour chaque œuvre proposée*

Appel à candidatures 2024 - Acquisitions d'œuvres d'art

Titre : .....

Photo miniature  
œuvre

Auteur : .....

Technique : .....

Année de création : .....

Prix de vente : .....

(emballage, encadrement et transport inclus)

Dimensions	Œuvre seule	Largeur :
		Hauteur :
		Profondeur :
	Avec encadrement	Largeur :
		Hauteur :
		Profondeur :
Pour les sculptures, le poids :		

Conditions de conservation et d'exposition : (joindre une notice de montage si nécessaire)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Remarques :

.....  
.....  
.....

A joindre pour chaque œuvre : **des photographies HD**